

Le Rappel

Journal municipal de Larouche

Mai 2022

Vol. 142

Bonne retraite!

DENIS CHOUINARD

Les membres du conseil, le personnel et la population de Larouche souhaitent une bonne et heureuse retraite à son inspecteur municipal.

Nous soulignons son dévouement et le remercions chaleureusement pour ces 33 années passées au service des citoyens!

33 ANS DE SERVICE

SOMMAIRE

Le mot du maire	2
Vie municipale	3
Loisirs et sports	8
Informations diverses	12

Prochaine réunion du conseil : 6 juin à 19h30

Le mot du maire

VTT et pistes

Le printemps est enfin arrivé! Et qui dit printemps dit aussi véhicules tout terrain (vtt). Depuis plusieurs années nous avons une problématique avec le sentier qui longe la route des Fondateurs; ceux qui empruntent cette route et ceux qui y demeurent vous le diront!

Nous sommes en discussions avec le club quad De la Montagne, qui regroupe des sentiers de Larouche à Desbiens, afin de trouver des pistes de solution.

À ce sujet, au courant du mois de mai, nous tiendrons une assemblée de consultation pendant laquelle nous entendrons les commentaires des citoyens et des amateurs de vtt sur ce tronçon.



Pour cette rencontre nous vous présenterons les offres proposées par le club et vous aurez à vous prononcer si le sentier doit être conservé tel quel, s'il doit être modifié ou tout simplement abandonné.

Surveillez donc les annonces concernant cette réunion qui concerne une bonne partie de notre population.

Grand ménage

Le temps du nettoyage bat son plein. Nous observons encore des citoyens qui lavent leur entrée d'asphalte avec l'eau potable. Avec les nouvelles mesures de stratégie en économie d'eau potable que le gouvernement nous impose, comme l'installation de compteurs d'eau au cours de l'année 2022, cette coutume m'apparaît plutôt dépassée! Donc merci de faire votre part des choses pour protéger notre réseau d'approvisionnement en eau potable.

Départ à la retraite de Denis Chouinard

Le 29 avril dernier, après 33 ans de loyaux services, notre inspecteur municipal, Denis Chouinard, a pris sa retraite. Donc si vous le rencontrez, vous pourrez lui souhaiter une bonne retraite. Merci Denis pour tous les services rendus aux citoyens de Larouche. Bravo et félicitations pour ta retraite bien méritée.

Nouvel inspecteur municipal... par intérim




**AVIS DE
NOMINATION**
OLIVIER PERRON
INSPECTEUR MUNICIPAL
PAR INTÉRIM

Depuis le 28 mars, Olivier Perron est stagiaire à la municipalité comme inspecteur municipal, après des études en Aménagement et urbanisme au Cégep de Jonquière.

Au départ de Denis, nous avons nommé Olivier comme inspecteur municipal par intérim. Nous évaluerons Olivier à la fin de son stage et verrons si nous l'engagerons définitivement. Pour l'instant on peut dire qu'il remplit bien son travail. Un dossier à suivre.

Bon été et soyez prudents!


Votre maire, Guy Lavoie

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Martin Gagné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, QUE:

Le conseil de municipal de Larouche a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 2 mai 2022, un avis de motion dans le but d'adopter le

règlement numéro 2022-415 concernant les colporteurs et les vendeurs itinérants sur le territoire de la municipalité de Larouche et abrogeant le règlement numéro 2019-393 ainsi que toute autre disposition incompatible avec le présent règlement.

**Copie de ce projet de règlement a été déposée séance tenante.
Ce règlement sera adopté à une séance subséquente.**

Ce projet de règlement est déposé au bureau du directeur général de la municipalité, situé au 610, rue Lévesque, bureau 205, à Larouche, ou vous pouvez en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

DONNÉ À LAROUCHE, ce 3 mai 2022.


Martin Gagné
directeur général et greffier-trésorier

VOL ET VANDALISME

Ces derniers temps, nous faisons face à une vague de vols et d'actes de vandalisme.

Des citoyens s'amuse à voler des pancartes le long de nos rues et routes. Voler une pancarte «ARRÊT» n'est pas l'idée du siècle! Imaginez qu'un accident arrive à cause d'un geste insensé et inutile.

Régulièrement nous devons remplacer des pancartes qui ont été volées, ce qui devient coûteux en argent et en temps.

Nous avons aussi des actes de vandalisme. Un exemple : dernièrement des jeunes se sont amusés à barbouiller des modules de jeux au parc de la rue Richer. Encore là, geste inutile qui vient dégrader notre mobilier et qui coûtera de l'argent aux contribuables pour la remise en état.

SOYONS VIGILANTS

Si vous avez connaissance de tels gestes, vous pouvez soit appeler directement au service de policier au 418 699-6000, ou encore à votre municipalité au 418 695-2201.

Merci d'avance de votre collaboration.



Vie municipale

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC du FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, MARTIN GAGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE LE CONSEIL DE CETTE MUNICIPALITÉ A ADOPTÉ, À UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 MAI 2022, LES DEUX RÈGLEMENT SUIVANTS :

Règlement 2022-413 relatif à la circulation et à la sécurité publique et abrogeant le règlement numéro 2000-218 ainsi que tous les règlements les amendant et toutes autres dispositions inconciliables avec le présent règlement.

Le but de ce règlement est d'édicter un nouveau règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique pour la municipalité et d'abroger le règlement numéro 2000-218 ainsi que tous autres règlements les amendant ou toutes autres dispositions inconciliables avec le présent règlement.

Règlement numéro 2022-414 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Larouche et abrogeant le règlement 2012-313

Le but de ce règlement est d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

Des copies de ces deux règlements sont disponibles au secrétariat municipal, 610 rue Lévesque, bureau 205.

DONNÉ À LAROUCHE, ce 3 mai 2022.

DONNÉ À LAROUCHE, ce 3 mai 2022.

Martin Gagné
directeur général et greffier-trésorier

Inscription obligatoire pour la
collecte des encombrants
2022



RAPPEL

**Cette année, c'est sur inscription
seulement!**

Pour vous inscrire :
www.mrc-fjord.qc.ca
OU 1 888-673-1705

DATE DE LA COLLECTE : 26 MAI 2022

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

	2021	
	BUDGET	RÉALISATIONS
REVENUS		
Fonctionnement	2 900 303	3 071 188
Investissement		973 722
	2 900 303	4 044 910
CHARGES	2 227 279	3 038 235
Excédent (déficit) de l'exercice	673 024	1 006 675
Moins : revenus d'investissement		(973 722)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	673 024	32 953
Éléments de conciliation à des fins fiscales		
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés		778 570
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Remboursement de la dette à long terme	(495 147)	(495 888)
Affectations		
Activités d'investissement	(144 677)	(311 689)
Excédent (déficit) accumulé	(33 200)	28 724
Autres éléments de conciliation		462
	(673 024)	179
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales		33 132

Extrait du rapport financier, pages S16 et S17



La municipalité procédera au nettoyage des rues à partir **du lundi 9 mai** et l'opération durera **jusqu'au mercredi 11 mai**. Nous procéderons également au nettoyage des stationnements de l'hôtel de ville et du centre communautaire.

Nous demandons votre **collaboration afin qu'aucun véhicule ne nuise à l'opération nettoyage**.

Merci.

SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES NOUVEAU RÈGLEMENT

Dans un souci de réduire les risques de noyade de jeunes enfants, le gouvernement du Québec a annoncé la révision du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles afin d'augmenter la sécurité des aménagements autour des piscines et pour réduire les risques d'accident dû au plongeon.

Cette nouvelle réglementation s'appliquera désormais à toutes les piscines, peu importe leur date d'installation.

Les propriétaires de piscines auront jusqu'en 2025 pour se conformer aux nouvelles règles en vigueur.

Notre inspecteur en urbanisme réalisera une tournée d'inspection à compter de la mi-mai auprès des propriétaires de piscines à Larouche.



VOICI LES PRINCIPALES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT :

- **Fin du droit acquis pour les piscines résidentielles, peu importe leur date d'installation;**
- La piscine doit être entourée d'une enceinte, à moins que ses parois soient d'une hauteur d'au moins 1,2 m dans le cas d'une piscine hors terre, et d'au moins 1,4 m dans le cas d'une piscine démontable;
- Toute porte d'accès à la piscine doit être munie d'un dispositif de sécurité lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement et toute terrasse adjacente doit être équipée d'une enceinte et d'une porte afin d'en protéger l'accès;
- Les clôtures en mailles de chaîne dont la taille des mailles est de plus de 30 mm devront être lattées. De plus, les structures et les équipements fixes susceptibles d'être utilisés pour grimper par-dessus la paroi d'une piscine ou d'une enceinte devront être installés à plus d'un mètre de celle-ci;
- Aucune fenêtre ne devra être située à moins d'un mètre d'une piscine ou d'une enceinte à moins d'être à plus de trois mètres de hauteur ou que son ouverture maximale soit de maximum 10 centimètres.

Pour plus d'informations, consultez le [site Internet du gouvernement du Québec](#) ou communiquez avec le Service de l'urbanisme par courriel au urbanisme@larouche.ca ou par téléphone au 418 695-2201, poste 3602.



RAPPEL

Après la date limite du 15 mai, aucun abri temporaire ne sera toléré et devra être démonté et entreposé en cour arrière.

Les contrevenants s'exposent à une amende minimale de 200\$.

Vie municipale

Bibliothèque Lucette-Douillard

UNE NAISSANCE, UN LIVRE

PETIT LECTEUR DEVIENDRA GRAND!

Même avant de parler ou de lire, les bébés aiment beaucoup les livres. Ils adorent tourner les pages, les toucher, les mordiller et s'émerveiller devant les images. La lecture a de nombreux effets bénéfiques pour votre enfant : elle leur permet d'apprendre à écouter et à parler, elle les prépare à reconnaître les mots écrits, elle les reconforte et les fait rire. Cette expérience aide votre tout-petit à se développer positivement.

Offrez à votre enfant le plus beau des cadeaux!

Vous êtes parent d'un enfant d'un an ou moins?

Abonnez-le à la bibliothèque et recevez une trousse de bébé-lecteur contenant un livre et quelques magazines!

Source : Tiré du site web officiel d'[Une naissance un livre](#).



HEURES D'OUVERTURE en vigueur jusqu'au 4 juillet 2022

Mardi de 18h30 à 20h

Mercredi de 14h à 16h



une naissance
"un LIVRE"

L'équipe de la biblio
larouche@reseaubiblioslsj.qc.ca
418-695-2201 poste 3609

DISTRIBUTION DE POUSES D'ARBRES



Dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts, le *ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs* met à la disposition des citoyens et citoyennes de Larouche des plants d'arbres gratuits. Pour passer en chercher :

**Hôtel de ville (610, rue Lévesque)
Lundi 30 mai
18h à 20h**



La distribution sera effectuée par les jeunes bénévoles des 4H.
Nous les remercions pour leur belle implication!

Loisirs et sports



LA FÊTE DE LA PÊCHE EST DE RETOUR LES 3, 4 ET 5 JUIN PROCHAINS!

Pendant ces 3 jours de fête, il sera possible de pêcher au lac de l'Aqueduc sans permis dans le respect de la réglementation en vigueur.

Voilà l'occasion rêvée de s'initier ou d'initier un proche à cette belle activité en plein air parfaite pour décrocher du quotidien!

Pour inscription et plus d'informations concernant la pêche au lac de l'Aqueduc : www.larouche.ca/vivre-a-larouche/sports-culture-et-loisirs/peche

Alors, les 3, 4 et 5 juin prochains, on enfile nos bottes en caoutchouc et on part à l'aventure!



LAC DE L'AQUEDUC

SAMEDI 4 JUIN



Activité gratuite d'initiation à la pêche pour les 6 à 17 ans

Les jeunes inscrits recevront un ensemble de pêche, une brochure éducative et un permis de pêche valide jusqu'à l'âge de 18 ans.

L'activité inclut une formation sur la biologie des poissons, la sécurité et la réglementation.

25 places disponibles
Inscription en ligne obligatoire

Information et inscription:
www.larouche.ca



Loisirs et sports



PÊCHE EN HERBE BÉNÉVOLES RECHERCHÉS



- ➡ Tu es disponible le samedi 4 juin 2022?
- ➡ Tu es mordu de pêche?
- ➡ Tu disposes d'une embarcation et/ou d'un moteur électrique?
- ➡ Tu aimerais t'impliquer auprès des jeunes pêcheurs en herbe et partager ta passion pour la pêche?

Si tu as répondu positivement à une ou plusieurs de ces questions :

Communique avec nous sans plus tarder pour rejoindre l'équipe de bénévoles et participer à l'organisation de l'activité Pêche en herbe qui aura lieu à Larouche le 4 juin prochain.

INFORMATIONS

Maxime Larouche
418 695-2201, poste 3605
mlarouche@larouche.ca

SALLE D'ENTRAÎNEMENT MONT-GYM



RETOUR DES SERVICES DE KINÉSIOLOGIE

Les utilisateurs de la salle d'entraînement Mont-Gym de Larouche pourront à nouveau bénéficier des services de kinésioLOGIE dans leur municipalité. Les services seront offerts grâce à un partenariat intervenu avec **Kiné-Gym 24H**.

Les services d'évaluation et de préparation d'un programme d'entraînement personnalisé seront disponibles pour les détenteurs d'abonnement.

Les consultations se dérouleront dans les installations de Mont-Gym selon la plage horaire disponible.

Consultez notre [page web](#) pour connaître la procédure de réservation. Les services seront offerts aux coûts en vigueur chez **Kiné-Gym 24H**.

INFORMATIONS

Maxime Larouche
418 695-2201, poste 3605
mlarouche@larouche.ca

Loisirs et sports

UTILISATION DU TERRAIN DES LOISIRS EN PÉRIODE ESTIVALE

Au cours des prochaines semaines, les terrains sportifs seront à nouveau accessibles pour la pratique des activités estivales. La mise en service des terrains sera effectuée dès que le retrait de la neige permettra l'entretien. Les ouvertures de terrain seront annoncées en temps et lieu sur la page Facebook de la Commission des loisirs à www.facebook.com/loisirs.larouche

RÈGLES DE SÉCURITÉ

- Interdiction aux véhicules de circuler à l'intérieur du terrain (moto, VTT);
- Interdiction de consommer drogue et alcool;
- Interdiction de fumer à l'intérieur du chalet;
- Respect des lieux (matériel et installations);
- Respect de l'environnement (déchets dans les poubelles);
- Respect des autres (comportement et langage);
- Respect de l'horaire;
- Port de l'équipement de sécurité et comportement sécuritaire;
- Animaux en laisse et à l'extérieur des aires de jeux.

UTILISATION DU TERRAIN DE TENNIS

Le terrain de tennis sera disponible librement selon le principe « premiers arrivés, premiers servis ». Toutefois, lorsque des joueurs de tennis sont en attente pour prendre possession du terrain, nous suggérons aux utilisateurs de libérer le terrain de tennis après 1 heure de jeu en simple et 1h30 en double. **L'éclairage sera disponible gratuitement en soirée mais une réservation sera obligatoire pour l'ouverture des lumières.**

Les réservations seront reçues exclusivement lors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville, par courriel à loisirs@larouche.ca, par Messenger à www.facebook.com/loisirs.larouche ou par téléphone au 418 695-2201, poste 3605.

PANIERS DE BASKETBALL

Un terrain délimité et des paniers sont disponibles à l'intérieur de la patinoire pour la pratique libre du basketball. Merci de prendre soin de nos équipements.



SKATE PARC

Le skate parc sera accessible librement à l'intérieur de la patinoire. **Nous demandons aux jeunes et leurs parents de prendre connaissance des règlements** en vigueur et de veiller à les respecter pour assurer une pratique sécuritaire des activités. Les règlements du skate parc sont disponibles sur notre site web à <https://www.larouche.ca/vivre-a-larouche/sports-culture-et-loisirs/activites-de-loisir>





Municipalité de
LAROUCHE

CAMP DE JOUR **LAROUCHE** *Été 2022*



7 semaines d'activités



27 juin au
12 août



HORAIRE

Lundi au vendredi

Animation : 9h à 16h

**Service de garde optionnel :
7h à 9h et 16h à 17h**



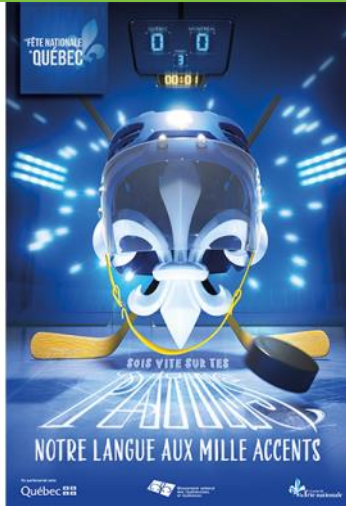
INSCRIPTION EN LIGNE
9 AU 15 MAI



POUR PLUS D'INFOS

www.larouche.ca

Informations diverses



ST-JEAN-BAPTISTE

C'EST LE 24 JUIN! RÉSERVEZ VOTRE DATE!

Les festivités locales se dérouleront au terrain des loisirs de Larouche à compter de 14h.

Plusieurs activités seront offertes : jeu d'eau, jeux gonflables, ateliers de science, distribution de ballons et drapeaux, services de bar et cantine, danse en ligne, spectacle musical en 2 parties, feu d'artifice et feu de joie.

La programmation complète sera diffusée dans l'édition de juin du journal Le Rappel.

Pour plus d'informations, suivez la page Facebook de la Commission des loisirs à facebook.com/loisirs.larouche

LE TRAVAIL DE RUE EN BREF!



C'EST QUOI UN TRAVAILLEUR DE RUE (TR) ?

Un TR, c'est un intervenant formé pour t'aider, peu importe ta situation.

Au besoin, il peut également te référer ou t'accompagner au bon endroit!

Pour nous contacter
418 542-7536 poste 111
OU via la messagerie Facebook

**HORAIRE
DU LUNDI AU
VENDREDI
EN
APRÈS-MIDI
ET EN
SOIRÉE**



**POUR LES PERSONNES
DE TOUS ÂGES.**

Informations diverses

CERCLE DES FERMIERES

INVITATION À TOUTE LA POPULATION



**Dimanche 15 mai
18h
Salle communautaire
(709, rue Gauthier)**



Accueil • Exposition de nos réalisations • Visite de notre local • Parole aux invités • Tirage de nos 3 prix

*Venez souligner avec nous
notre 80^e anniversaire!*



Merci de votre support et
bienvenue à toutes et tous!

Petites bouchées et breuvages seront servis.

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

**POUR SIÉGER AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**
de la Maison des jeunes de Larouche

INFORMATIONS
Caroline Lemieux
418 695-2201 poste 3603
mdj@larouche.ca

Informations diverses



DOMAINE DE LA MONTAGNE

LOGEMENTS À LOUER 649, rue Gagné

Disponibilité de **5 logements** de qualité pour des personnes autonomes de 60 ans et plus. **3 ½ chauffés, éclairés et déneigés.** Situés dans un environnement sécuritaire.

Dans le cadre du programme du supplément de loyer, accessible aux personnes à faible revenu, certains logements sont admissibles à 3 suppléments pouvant atteindre jusqu'à 250\$ par mois de subvention.

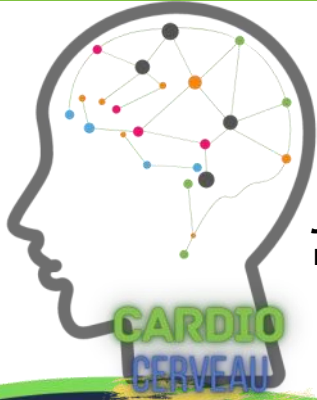
Sur place, vous y trouverez une salle d'entraînement, des cours de vie active, une salle commune et des installations pour la coiffure.

DOMAINE DE LA MONTAGNE OFFRE D'EMPLOI CONCIERGE + ou - 20 heures par mois

- Passer l'aspirateur, décaper, balayer, nettoyer, laver, cirer les planchers et les escaliers des aires communes;
- Laver les murs, les plafonds, les portes, les garde-corps et les mains courantes des aires communautaires;
- Nettoyer le cabinet de toilette;
- Déneiger, déglacer et sabler les aires de circulation;
- Balayer et racler les aires extérieures;
- Nettoyer les aires de circulation extérieure;
- Laver portes et fenêtres des aires communes;
- Vérifier le fonctionnement des ampoules, des équipements et des accessoires de services, tout en effectuant le remplacement au besoin;
- Sortir, nettoyer, laver et désinfecter les pièces et accessoires;
- Vérifier les sorties et les éclairages d'urgence;
- Vider les poubelles des aires communes.

Soumettre votre candidature au directeur de la résidence, M. Serge Gagné, par courriel domainedelamontagne7802@gmail.com ou par courrier au 649 rue Gagné (à l'attention de Serge Gagné).

Informations diverses



FORMATION CARDIO CERVEAU

Le **Centre de formation générale des adultes de La Jonquière** offre la formation « Cardio Cerveau » aux résidents (es) de la municipalité de Larouche.



**Dès l'automne 2022
à Larouche**

**Ouvert à tous
et toutes!**

S'adresse aux personnes qui souhaitent socialiser, développer ou maintenir leurs capacités cognitives et ce, dans le plaisir.

CETTE ACTIVITÉ VOUS CONCERNE SI...

- Vous désirez stimuler vos capacités intellectuelles et cognitives ;
- Vous voulez demeurer vif et vive d'esprit ;
- Vous souhaitez socialiser dans un cadre rassurant et stimulant avec le support d'une enseignante qualifiée.

FRAIS DE FORMATION

- 90\$ par session ;
- OU gratuit pour les résidents du Domaine de la Montagne ;
- OU inscriptions gratuites réservées à 10 membres de l'AQDR Jonquière.



SÉANCE D'INFORMATION ET DE PRÉ-INSCRIPTION

Mardi le 10 mai à 10h
Au Domaine de la Montagne

Ayez en main votre carte d'assurance-maladie pour vous inscrire.

Bienvenue aux Larouchois et Larouchoises !

INFORMATIONS

Guylaine Côté, agente de développement et de liaison
418-547-4702 poste 5049
www.csjonquiere.qc.ca

**LA FABRIQUE ST-GÉRARD-MAGELLA
ET LES CHEVALIERS DE COLOMB
VOUS INVITENT AU :**

MÉCHOUI DU CLOCHER



Samedi 4 juin à 18h
À l'église de Larouche

Activité de financement
au profit des organismes



Billets au coût de
40\$

POUR ACHETER DES BILLETS
COMMUNIQUEZ AVEC M. FERNAND HARVEY AU 418-542-1353